



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/669  
8 novembre 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session  
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Prévisions révisées concernant le chapitre 18 : Office  
de l'Organisation des Nations Unies à Genève

Note du Secrétaire général

1. La Division linguistique de l'Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève éprouve des difficultés croissantes à traduire en russe une documentation dont le volume ne cesse d'augmenter et qui comprend surtout des textes courants, utilisés pour les réunions de la CEE et de ses comités. Certaines délégations, estimant que l'absence de ces documents en langue russe les gênait dans leurs travaux, se sont plaintes à maintes reprises de cet état de choses auprès de l'Office.
2. On estime qu'au total le nombre des pages à traduire en russe dépassera 22.000 en 1956, contre 17.301 en 1955 et 15.155 en 1954. Cet accroissement sensible est dû surtout au nombre des séances prévues pour la CEE : 859 séances d'une demi-journée en 1956, contre 721 en 1955 et 527 en 1954. Le nombre des séances en 1957 restera, si possible, du même ordre qu'en 1956. Le fait qu'un plus grand nombre d'Etats Membres, en particulier parmi les Etats utilisant la langue russe, participe plus activement aux travaux des divers comités de la CEE, a contribué aussi à accroître nettement le volume des textes à traduire et à dactylographier. En outre, le volume de la documentation tendra à augmenter à mesure que, pour mettre en oeuvre un programme plus vaste, la CEE fera plus couramment appel à des rapporteurs et à des experts nationaux non rémunérés.
3. Afin de traduire des documents toujours plus nombreux, certains traducteurs permanents appartenant à d'autres services linguistiques ont été détachés à la section russe de Genève en 1955 et 1956; de ce fait, le nombre des postes

permanents, dans la section russe, est passé de 12 à 16. Etant donné le volume de travail des autres services, il ne semble pas que l'on puisse muter à la section russe d'autres fonctionnaires permanents.

4. L'effectif de la section russe (seize postes permanents) et celui du Service central de sténodactylographie russe (dix-huit postes permanents) sont manifestement insuffisants, étant donné l'augmentation considérable du volume du travail. Pour liquider l'arriéré, il a fallu renforcer provisoirement l'effectif de la section en faisant appel, dans les limites étroites des disponibilités budgétaires, à du personnel temporaire. En 1955, les dépenses concernant le personnel temporaire recruté pour la section de traduction et le central dactylographique se sont élevées à 13.200 dollars. En 1956, en raison de l'accroissement sensible du volume de travail, ces dépenses seront vraisemblablement de l'ordre de 27.000 dollars. Malgré l'aide du personnel engagé à titre temporaire, la section russe avait encore à la fin de septembre 1956 un arriéré de plus 1.600 pages. Il s'agissait surtout de documents et de rapports de la CEE. En 1956, il y avait 1.538 pages d'arriéré et 206 pages seulement à la fin de 1954.

5. Dans l'espoir de trouver une solution satisfaisante, on a cherché à déterminer de combien de fonctionnaires, au minimum, il faudrait accroître l'effectif de la Division linguistique de Genève pour répondre aux besoins de la CEE et de ses comités, et éviter l'accumulation, toujours fâcheuse, d'un arriéré. De l'avis du Secrétaire général, cette étude a montré que la création de deux postes permanents d'administrateur à la section russe de traduction et de deux postes permanents d'agents des Services généraux, au central dactylographique russe, se justifierait entièrement.

6. Pour couvrir les dépenses résultant de la création de ces postes permanents, il faudrait prévoir à l'article premier, rubrique 1), du chapitre 18 du budget de 1957, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20.400 dollars. Cette somme se répartirait comme suit :

Conférences et Services généraux  
Division linguistique et sténographique

<u>Nombre de postes supplémentaires</u>	<u>Catégories et classes</u>	<u>Traitements bruts</u> (Dollars)
	<u>Administrateurs</u>	
2	Administrateur de 2ème classe	14.660
	<u>Services généraux</u>	
	(Equivalent en dollars ou montant des traitements prévus par le barème local)	
2	Classe 3	5.500
	A ajouter : Indemnité de cherté de vie	<u>240</u> <u>5.740</u>
	Total	<u>20.400</u>

7. Dans ces conditions, le Secrétaire général modifie les prévisions relatives au chapitre 18 et demande l'ouverture d'un crédit, non de 5.906.200 dollars (5.746.200 dollars étant demandés dans le document A/3126 et 160.000 dollars dans le document A/C.5/659), mais de 5.926.000 dollars.

-----